



Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 19/2023 : Budget 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner le budget 2024, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 31 octobre et 7 novembre 2023 et en date du 21 novembre 2023 pour en débattre en commission.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

1. Remarques préliminaires

1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2024 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

L'amendement émis par la Municipalité le 15 novembre 2023 augmente le déficit prévu de CHF 35'000.- suite à l'actualité récente concernant l'auberge communale.

L'augmentation des charges (+10.06%) n'est pas compensée par la hausse des recettes (+4.71%), ce qui se traduit par un déficit prévu de CHF 122'144.- (CHF 48'580.- au budget 2023 amendé).

1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2024 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration du budget 2024. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, impact de la mise en réserve du territoire communal, évolution des charges péréquatives et de leur calcul, politique d'engagement de nouveau personnel et hausse des coûts de l'énergie.

2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2029

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'975 habitants à fin 2023 et atteindre 3'047 habitants en 2029 (+2.4%).

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables. Cependant il est bien entendu impossible d'anticiper une date de mise en vigueur de notre nouveau plan d'affectation qui permettrait à la commune de sortir de la zone de réserve.

3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2024

L'ensemble des charges augmentent globalement de 10.06% après une hausse de 3.21 % en 2023 (après amendement). Comme nous allons le voir ci-dessous, cette hausse est composée autant d'éléments maîtrisables que non maîtrisables par la commune.

Les revenus globaux augmentent de 4.71% après une hausse prévue de 1.52% en 2023. Alors que le taux d'imposition communal ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales générales de 5.3% par rapport au budget 2023. En particulier, la Municipalité estime cette hausse des recettes sur les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur des données fournies par le Canton. Les prévisions des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation sont calculés par rapport à une moyenne des 5 dernières années.

Du côté des charges, la commission des finances constate avec la Municipalité une nouvelle hausse des charges péréquatives. Nous précisons encore que ce sont des chiffres donnés par le Canton.

Nous constatons également une hausse significative des dépenses dans les secteurs « maîtrisables », dont CHF 205'983.- (+7.45%) pour « Autorités et Personnel ». Cette hausse s'explique par la création d'un nouveau poste au sein de l'administration ainsi qu'un réajustement de certains temps de travail.

Les amortissements sont en hausse de CHF 107'831.- (hors amortissement de CHF 900'000.- de la nouvelle chaudière qui sera prélevé en une fois du poste provision pour amortissements futurs). Cette hausse s'explique par le fait que les amortissements commencent l'année du bouclage des préavis.

Les intérêts passifs sont eux aussi en hausse (+105.86%). Ils sont calculés sur la base des taux effectifs de nos emprunts.

4. Evolution de l'auto-financement

La marge d'autofinancement se dégrade encore par rapport au budget 2023, et est même négative hors impôts aléatoires (CHF - 711'231.-). Cette marge d'autofinancement pourrait nous contraindre à emprunter pour financer nos prochains investissements qui se montent à environ 2 millions par année selon les dernières projections.

	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
	1'043'693	3'149'337	624'161	559'169

5. Structure du budget

5.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble environ un tiers du budget. Pour 2024, le cumul de ces 2 postes est supérieur au budget 2023. Alors que le poste 31 diminue légèrement (coûts de l'énergie revus et maîtrise des coûts concernant les frais d'entretien), le poste 30 augmente de 7.45 %. Cette hausse s'explique par l'engagement d'un nouveau collaborateur administratif.

La hausse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts.

La hausse des amortissements est due au futur amortissement en une fois de la nouvelle chaudière du CAD prévu en automne 2024 (à sa première utilisation) pour la somme de CHF 900'000.-

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2023, est la suivante :

	Budget 2024		Budget 2023		Différence	
30 Autorités & personnel	2 969 044	13.58%	2 763 061	13.91%	205 983	7.45%
31 Biens, services	3 622 395	16.57%	3 733 636	18.79%	-111 241	-2.98%
32 Intérêts passifs	79 603	0.36%	38 669	0.19%	40 934	105.86%
33 Amortissements	1 920 125	8.78%	912 294	4.59%	1 007 831	110.47%
35 Participations	11 182 064	51.14%	10 255 130	51.62%	926 934	9.04%
36 Subventions	1 315 538	6.02%	1 378 632	6.94%	-63 094	-4.58%
39 Imputations internes	776 701	3.55%	785 317	3.95%	-8 616	-1.10%
Total des charges	21 865 470	100.00%	19 866 739	100.00%	1 998 731	10.06%

5.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2023, est la suivante :

	Budget 2024		Budget 2023		Différence	
40 Impôts	13 316 000	64.75%	12 645 250	64.39%	670 750	5.30%
41 Patentes, concessions	90 000	0.44%	89 000	0.45%	1 000	1.12%
42 Patrimoine	1 290 407	6.27%	1 256 324	6.40%	34 083	2.71%
43 Taxes, émoluments	2 751 553	13.38%	2 715 048	13.83%	36 505	1.34%
44 Part recettes cant.	561 600	2.73%	484 000	2.46%	77 600	16.03%
45 Remb. Collectivités	1 729 893	8.41%	1 595 307	8.12%	134 586	8.44%
46 Autres participations	48 360	0.24%	68 360	0.35%	-20 000	-29.26%
49 Imputations internes	776 701	3.78%	785 317	4.00%	-8 616	-1.10%
Total des revenus	20 564 514	100.00%	19 638 606	100.00%	925 908	4.71%

Concernant une augmentation des revenus, seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de les augmenter.

Il convient encore de noter que le budget 2024 prévoit des prélèvements au fonds de réserve largement en-dessus de ceux prévus au budget 2023 (amortissement de la nouvelle chaudière et prélèvements aux réserves des égouts et de l'eau, afin d'équilibrer ces comptes).

Il faut relever que le fond de réserve du poste égout/épuration sera épuisé et deviendra négatif.

6. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart budget 2023 - 2024
42.4313.00	Taxes permis de construire	94 428	44 629	80 000	80 000	0
46.4341.00	Taxes introduction égouts	91 281	72 302	34 000	34 000	0
81.4341.00	Taxes introduction eau	171 340	248 476	68 000	68 000	0
Total		357 049	365 407	182 000	182 000	0

Excepté les impôts, une part des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 (environ 6% des revenus) ont diminué de plus de 80% depuis. La mise en réserve de notre territoire explique bien entendu cette baisse. Ces taxes représentent aujourd'hui moins de 1% de nos revenus. L'estimation de ces taxes est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

7. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- Le poste Autorités et Personnel est maintenant en constante augmentation depuis plusieurs années.
- Le nouveau poste Développement durable (1407) augmente suite aux préavis votés concernant le PECC
- Les frais liés au bassin de transport augmentent systématiquement depuis plusieurs années. La commune ne maîtrise pas ces coûts.
- Epuisement de la réserve au poste Egouts/épuration
- Coûts scolaires (primaire et secondaire) de nouveau en hausse (environ 6.5%) après une augmentation de 13.4 % en 2023 et une augmentation de 12.5 % en 2022. La commune ne maîtrise pas cette hausse de charge puisque les chiffres sont transmis par l' AISGE.
- Les coûts pour le RAT sont stables pour la première fois depuis plusieurs années, après une augmentation de 32 % en 2023.

8. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des Finances remercie la Municipalité pour le réalisme de ce budget sur lequel un travail de fond a été mené. Elle encourage la Municipalité à persévérer dans cette voie.

Les incertitudes liées à la situation actuelle combinées à la construction de l'école du Bix nécessitent une rigueur particulière afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile. Pour cela, la commission des finances encourage notamment les délégués auprès des associations intercommunales à être particulièrement vigilants lors des votes des budgets.

La commission des finances encourage la Municipalité à faire preuve de rigueur sur les postes dits maîtrisables, notamment le poste Autorités et Personnel. En effet, depuis le début de cette législature, ce poste a augmenté d'environ 15%.

La marge d'autofinancement doit rester au centre des préoccupations. Si cette dernière s'améliore, cela signifie que nous pourrions diminuer l'endettement de la commune pour financer les nouveaux investissements nécessaires et ainsi diminuer le risque de devoir augmenter le taux d'imposition.

9. Amendement(s) proposé(s) par la commission des finances

À la suite de l'amendement déposé le 15 novembre 2023 par la Municipalité, la commission des finances estime que le budget 2024 est réaliste. De ce fait, nous nous ne proposons aucun amendement.

10. Conclusions de la commission

Considérant que :

- a. Les charges prévues par le budget après amendement sont acceptables ;
- b. L'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c. Les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

La commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé par la Municipalité avec des charges pour CHF 21'865'470.- et des revenus pour CHF 20'564'514.- soit un excédent de charges après attributions et prélèvements aux financements spéciaux de CHF 122'144.-

Arzier – Le Muids, le 24 novembre 2023

Pour la Commission des finances :



Christian BRUGGER



Pascal VOUTAT



Frédéric GUILLOUD



Flavio BOSCARDIN



Didier HERMANN

Rapporteur